

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 351 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE (PAE) EN CE QUI A TRAIT À L'ANNEXE XII**

(District Saint-Thomas-d'Aquin)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 351-2 par la résolution numéro 22-407 en date du 6 juin 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **20 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence d'abroger l'Annexe XII pour la zone 10010-X-13 du *Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*.

La zone concernée 10010-X-13 est située dans le district de Saint-Thomas-d'Aquin, dans le secteur Est de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et la rivière Yamaska.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 juin 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L